



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 28 septembre 2015 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: M. DELECOLLE – M. DIEVART – B. HUZIO – H. FLUET – C. LESAGE – G. CHEVRY – A. BERTIN.

Arrivée de B. DAF à 19h20

Après avoir désigné Mme HUOT, secrétaire de séance, et approuvé le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2015, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par 29 voix pour et une abstention (J.L FOSSIER)

- Adopte la révision des tarifs des locations de salles, de la location et casse de vaisselle et du cimetière pour l'année 2016,

A l'unanimité

- Adopte le ½ tarif sur l'ensemble des produits de confiserie du cinéma « Le Travelling » proche de la date de péremption (environ un mois avant) pour éviter tout gaspillage,
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de mandat avec la PROCIREP, désignée par le comité de concertation professionnelle créé en application de l'article L.213-20 du Code du Cinéma et de l'image animée, pour gérer les contributions des distributeurs d'œuvres cinématographiques, tenus depuis l'article L.213-16 de la loi n° 2010-1149 du 30 septembre 2010 de contribuer au financement des investissements réalisés dans le cadre de l'installation des équipements de projection numérique puis de leur répartition entre les exploitants de salles bénéficiaires,
- Approuve la programmation du spectacle « Les plongeurs » le 21 novembre 2015 en remplacement du spectacle « Neige » initialement prévu, suite à l'incendie des locaux qui hébergeaient les décors de la Compagnie,
- Adopte l'organisation d'un stage de 3 jours de danse Butô (danse japonaise), avec la chorégraphe Juju Alishin, prévu au complexe sportif pendant les vacances de la Toussaint, avec une restitution dans le cadre du mois du film documentaire le vendredi 27 novembre 2015, et fixe les tarifs des stages de la façon suivante :

- 15 € adhérents de l'école de danse domiciliés ou non à Courrières et courriérois non adhérents
 - 20 € : public extérieur à l'école de danse et non courriérois
- Adopte l'organisation des classes de neige pour les élèves des CM2 du 6 au 19 mars 2016 au chalet « les clarines » dans la vallée d'abondance, et les tarifs qui seront appliqués aux familles en fonction du quotient familial de la CAF,
 - Décide d'allouer une subvention de 8 469,11 € à l'association « Rencontres et Loisirs » pour le fonctionnement du club de prévention spécialisée d'Oignies,

Par 25 voix pour (M. DELECOLLE – C.KUBIAK - J. DARLEUX - D. MILLAN – J.M PETIT ne prenant pas part au vote)

- Décide d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Club des Aînés	Déplacement annuel	450 €
Courrières Assistance	Location d'un camion réfrigéré	178,50 €
Amicale des Donneurs de sang	Accueil délégation de Weisenthurm	1880,00 €
Club de pétanque	Repas délégation allemande	150 €
Club de pétanque	Participation foulées	40 €
Body Force	Participation foulées	200 €
Badminton	Participation foulées	40 €
Gymnastique féminine	Participation foulées	60 €
Volley Vétérans	Participation foulées	40 €
Comité des fleurs et du Rotois	Participation foulées	40 €
Club d'histoire locale	Participation foulées	20 €
Gardes d'honneur de Lorette	Participation foulées	20 €

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente d'une partie de la parcelle AM 440 sise 23 rue Massenet, au profit de Monsieur ADAMIAK pour un montant de 5 000,00 € + 840,00 € pour les frais de géomètre

Arrivée de B. DAF

- Approuve la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des travaux de mise en conformité des bâtiments communaux s'élevant à 580 000€ H.T. répartis sur une période de 6 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la C.A.H.C d'un montant de 12 481,04 €, relatif à la réhabilitation des voiries de la zone d'activités du Chemy et à signer la convention et tous documents y afférant,
- Autorise l'installation d'une antenne relais de téléphonie à l'église Saint-Piat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'opérateur « Orange » et la commune fixant les conditions techniques, juridiques et financières de cette installation,
- Emet un avis défavorable au projet de cession par la S.A d'HLM LTO Habitat de 30 logements locatifs sociaux et 18 garages situés rue G. Brassens dans la ZAC L. BLUM,

- Autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux situés au sein des services techniques avec la C.A.H.C pour permettre aux agents de service de la C.A.H.C en charge de la collecte des ordures ménagères de prendre leur pause réglementaire.
- Autorise M. le Maire à signer le protocole d'accord sur les conditions d'exercice des droits syndicaux dans la collectivité présenté par le syndicat Force Ouvrière.
- Accorde la protection fonctionnelle à un agent des espaces verts qui a été victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 18 septembre 2015,
- Emet un avis favorable sous réserve des conclusions du commissaire enquêteur à la demande de la société D3T DISTRIBUTION relative à la construction d'un entrepôt de stockage d'articles d'équipement de la moto et du motard à Carvin dans la ZAC de la gare d'eau.

Le Maire,



Christophe Pillch

C.PILCH